



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Session Ordinaire du 30 MAI 2023**

Délibération affichée  
 Le

Effectif du Conseil : 33  
 Présents : 24  
 Absents et Excusé(es) : 04  
 Procuration(s) : 05

N° d'ordre : 29/2023

Domaine d'intervention : 7.5/ subventions

L'an deux mil vingt-trois et le Mardi trente du mois de Mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-trois Mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 23 Mai 2023.

**PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint ; M. RUART Alex 2<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme LESTIN Léna - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - Mme OUSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : - Mme RODES Brigitte 3<sup>ème</sup> Adjoint (procuracion donnée à M. GUILLAUME Bernard) ; - M. MIRRE Jocelyn (procuracion donnée à Mr ATALLAH André) - M. TABAR Patrice (procuracion donnée à M. MARCEL Didier) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuracion donnée à M. ISSA Jean-François). - Mme GUILLAUME Myriam (procuracion donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce).

**ABSENTS** : Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme MONGE Dunia (**Conseillers Municipaux**).

Les 24 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023 - DELIB N° 29/2023 - REF : 7.5 / subventions  
« DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE CRÉATION DE TERRAIN BASKET3X3 POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION BASSE-TERRE BASKET 94 AU TITRE DE LA CAMPAGNE ANS 2023 EN FAVEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS »

**DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE CREATION DE TERRAIN BASKET 3X3  
POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION BASSE-TERRE BASKET 94 AU TITRE  
DE LA CAMPAGNE ANS 2023 EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe que par courrier en date du 31 mars 2023, Monsieur le Préfet a lancé la nouvelle campagne de financement des équipements sportifs au titre de l'exercice 2023. Elle a pour objectif d'aider à la création, l'aménagement d'équipements sportifs pour les collectivités ou les associations affiliées à des fédérations sportives nationales. La ville de Basse-Terre présentera le projet de « **Création de terrain de basket 3X3** » pour le compte de l'association Basse-Terre Basket 94.

Ce club de basket depuis 28 ans, est l'union de l'étoile du Carmel et du Racing club et est historiquement présent au Carmel ainsi qu'à Rivière des Pères. Il compte environ 100 adhérents sportifs par an.

Le basket 3X3 est une discipline olympique qui attire de nombreux pratiquants sur l'ensemble de notre archipel. Notre collectivité souhaite continuer à déployer cette pratique sur son territoire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023 - DELIB N° 29/2023 - REF : 7.5 / subventions  
 « DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE CRÉATION DE TERRAIN BASKET3X3 POUR LE COMPTE DE  
 L'ASSOCIATION BASSE-TERRE BASKET 94 AU TITRE DE LA CAMPAGNE ANS 2023 EN FAVEUR DES ÉQUIPEMENTS  
 SPORTIFS »

Le cout total de cette opération est de 112 294 € HT soit 121 947.49 TTC.

**Budget prévisionnel**

<u>Intitulé des dépenses</u>	Montant HT €	<u>Ressources</u>	Montant HT €	<u>%</u>
- Terrain basket 3*3	99 570	Ville de BT	12 459	11
- Travaux éclairage	12 724	Etat (DRAJES)	89 935	80
		FFBB	10 000	9
<b><u>Total</u></b>	<b>112 394</b>	<b>Total</b>	<b>112 394</b>	<b>100%</b>

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le courrier du Préfet en date du 31 mars 2023 relatif à la campagne ANS 2023 en faveur des équipements sportifs.

**CONSIDERANT** l'Exposé des Motifs ci-dessus,

**Considérant** que Monsieur GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire s'est retiré pour ce vote en raison de sa qualité de cadre de la DRAJES

**APRES** en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le projet de « Création de terrain de basket 3X3 » tel que présenté à l'exposé des motifs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023 - DELIB N° 29/2023 - REF : 7.5 / subventions

« DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET DE CRÉATION DE TERRAIN BASKET3X3 POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION BASSE-TERRE BASKET 94 AU TITRE DE LA CAMPAGNE ANS 2023 EN FAVEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS »

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le plan de financement et de solliciter le subvention DRAJES FFBB conformément au tableau présenté ci-après :

<u>Intitulé des dépenses</u>	Montant HT €	<u>Ressources</u>	Montant HT €	%
- Terrain basket 3*3	99 570	Ville de BT	12 459	11
- Travaux éclairage	12 724	Etat (DRAJES)	89 935	80
		FFBB	10 000	9
<b><u>Total</u></b>	112 394	<b>Total</b>	112 394	100%

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Fait à Basse-Terre, le

**01 JUN 2023**

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

*Et/ou* la notification le

**05 JUN 2023**

Le Maire

André ATALLAH

Le Maire,

André ATALLAH

